

Ouverture 18h07

Ordre du jour :

- Co-working
- Parcours biodiversité : projet de financement et sollicitation de subventions
- Transfert de la compétence eau
- Schéma directeur de l'eau et défense incendie
- Questions diverses

Présents : G.GAGNIER, G.BAJARD, G.RIVASES, I.BONNETON, F.GOLDIN

Absents : C.SEMELET, J.WATINE, D.LAURENT

Pouvoir de D.LAURENT à I.BONNETON, pouvoir de J.WATINE à G.BAJARD

Secrétaire de séance : F.GOLDIN

Compte rendu du Conseil Municipal du 23/06/2025, vote reporté au prochain conseil municipal.

Demande de Monsieur le Maire d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la sortie du SIVOS de la commune de Cobonne : pas d'objection.

### **1) ESPACE DE COWORKING**

I.BONNETON informe le conseil que les travaux dans l'ancienne mairie la transformant en espace de coworking s'achèvent.

Les 1<sup>er</sup> co-workeur s'installent ,avec à ce jour trois temps pleins et deux mi temps.

Elle indique que deux documents permettant de définir les condition d'utilisation de cet espace communal ont été rédigés :

- un règlement intérieur garantissant les respect du lieu, des autres coworkeurs et des principes de bienséance.
  - un contrat de prestation de service expliquant les modalités contractuelles et notamment une tarification permettant à minima d'amortir les charges (chauffage, électricité, eau)
- Ses redevances pour 2025-2026 élèvent pour un temps plein annuel à 90€/mois, pour un mi-temps avec bureau partagé à 50€/mois et pour un mois à temps plein à 110€ (engagement au mois) .

Elle précise enfin que la commune se réserve le droit de réévaluer annuellement cette tarification en fonction de l'évolution du coup des charges. Le contrat sera reconduit tacitement sauf en cas de non-respect du règlement interieur ou non-paiement.

G.BAJARD ajoute qu'il serait intéressant de questionner les habitants sur le nom et de programmer une date d'inauguration.

Délibération pour approbation des tarifs

Vote : unanimité

### **2) PARCOURS DE BIODIVERSITE DANS LE VILLAGE : PROJET DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**

Le Comité consultatif pour la biodiversité propose l'installation d'un parcours thématique « Patrimoine bâti et Biodiversité» dans le bourg ancien. La commune est le Maître d'ouvrage du projet. L'association Lysandra sera maître d'oeuvre du projet, d'un montant estimé à 19950 euros HT. Ce-

lui-ci pourrait bénéficier de subventions du programme LEADER (55 % soit 11000 HT) et du département ( 4960 HT) ; le reste à charge pourrait être financé par la dotation biodiversité de l'État, la commune adhérant au PNRV.

Les actions prévues dans ce projet :

- Implication des habitants pour réaliser l'inventaire des plantes sauvages, de la petite faune et des éléments du bâti à valoriser
- Création d'un panneau d'accueil « Beaufort, village vivant » : présentation du parcours.
- Création d'une « tour à martinets noirs » (pose de nichoirs intégrés au bâti)
- Création d'un pupitre interactif « Hirondelles et martinets » à placer sur l'esplanade du village : présentation des espèces, des menaces et des actions de conservation mises en œuvre dans le village (nichoirs), de l'intérêt des génoises pour l'installation des colonies d'hirondelles
- Création d'un pupitre sur les chiroptères, leur rôle dans « l'écosystème village » et les actions mises en œuvre pour leur conservation (gîte créé dans le rempart, extinction de l'éclairage nocturne...).
- Création d'un parcours de découverte de la flore sauvage, de la petite faune et des modes de gestion intégrés du vivant dans le village (sous forme ludique, évolutive et interactive, en s'appuyant sur les approches sensibles),
- Création d'un livret guide + petite signalétique de découverte discrète, modulable et intégrée, incitant à l'observation.
- Sollicitation des habitants via diverses animations pour la conception et la valorisation du parcours (créations éphémères, fleurissements, nichoirs, ouverture d'espaces privatifs...), accompagnement des initiatives
- Inauguration festive

Partenaires : PNRV, office du tourisme, agent service technique communal, bâtiments de France

G.BAJARD fait remarquer que le calendrier est optimiste et minimise le temps nécessaire des devis Précise que Lysandra sera le maître d'oeuvre et que la commune reste le maître d'ouvrage avec la participation du comité consultatif. Il demande que l'intégration des problématiques d'accessibilité des personnes à mobilité réduite soit prise en compte.

Délibération demande de subvention

Vote : unanimité

### **3) TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU**

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence eau et assainissement n'est plus obligatoire. La CCVD a néanmoins interrogé les communes sur leur volonté de lui transférer ces compétences afin d'étudier la possibilité qu'elle se dote d'un service dédié à leur gestion.

Après réflexion, le conseil considère que le transfert n'est pas intéressant pour la commune de Beaufort : la gestion de ses réseaux est assurée par un contrat de prestations jusqu'en 2028. L'aide payante technique et d'ingénierie à la carte reste possible avec la CCVD sans transférer les compétences

Délibération : confirmer le choix de ne pas transférer la compétence eau et assainissement à la communauté de commune

Vote : unanimité

#### **4) SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU/ DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2015 a été réalisé un 1<sup>er</sup> schéma directeur de l'alimentation en eau potable qu'il est nécessaire de renouveler au bout de dix ans, ainsi que d'établir un schéma directeur assainissement et un schéma de défense incendie. Il note que le bureau d'étude choisi n'augmente pas ses devis. Les travaux du prestataire Objectif eau en particulier ceux de détection des « eaux parasites » seront intégrés au coûts et transmis à NALDEO.

G.RIVASES demande si tout les secteurs ont été fait, la question sera posé au prestataire pour s'assurer de l'exhaustivité des connections.

Délibération d'approbation des devis

Vote : unanimité

#### **5) SORTIE DU SIVOS DE LA COMMUNE DE COBONNE**

I.BONNETON revient sur le travail effectué autour du fonctionnement du SIVOS. La sortie de Plan de Baix a été acté en juin. Le SIVOS ayant délibéré pour la sortie de Cobonne, la commune peut maintenant valider celle de Cobonne, les deux communes ayant leur propre école et n'ayant pas d'enfants scolarisés sur le RPI.

L'objectif reste l'actualisation des statuts datant de 1991. Ils seront portés à l'approbation du conseil lors du prochain conseil municipal.

Pour acter la sortie de Cobonne, il a fallu mettre en place une convention leur permettant de continuer à bénéficier du temps de travail de la régisseuse du SIVOS et du logiciel service complice pour les inscriptions et paiement à la cantine.

F.GOLDIN alerte sur la charge de travail que représente le poste de présidence du SIVOS pour gérer les ressources humaines, tant pour le secrétariat et que pour remplacer les autres personnels.

G.BAJARD indique que la charge est déjà énorme en salariat et que le budget du SIVOS est limite Et qu'il faudrait suivre la piste d'un bénévole

I. BONNETON souligne que ces dernières années étaient accumulées une somme de chantiers supplémentaires (création de la cantine intercommunale, ré-écriture des statuts ) et indique que des solutions ont déjà été imaginées et notamment de verser par le budget du SIVOS une indemnité légale à son prochain président.

Délibération sortie de la commune de Cobonne du SIVOS

Vote ; unanimité

#### **6) QUESTIONS DIVERSES**

##### **Alimentation des fontaines publiques**

Au mois d'août la fontaine de la place, l'alimentation de l'ancien lavoir, ainsi que la fontaine de l'église alimenté par le trop plein des Freydières ont arrêté de couler. Différentes recherches sont en cours.

##### **Ambroisie :**

G.RIVASES constatant que des champs cultivés sur le plateau des Chaux sont globalement très fourni en ambroisie et d'autres non, demande ce qui peut être fait sur ce sujet.

F.GOLDIN rappelle que la liste des parcelles concernées à été faite en 2021 et que la difficulté réside dans l'identification des exploitants agricoles et des propriétés en indivision et/ou de contrat tacites pour obtenir l'ensemble des contacts auxquels s'adresser.

Que la coordination des arrachages doit être anticipé avant l'été car en septembre il est trop tard : les pollens et graines sont déjà là.

Les actions pour limiter la propagation et les nuisances doivent intervenir à la suite des moissons début juillet pour éviter que le sol sèche et que les machines soit inefficaces.

Le besoin de suivi et d'égalité vis à vis de cette problématique est une question de moyen pour contacter l'ensemble des personnes concernées.

G.BAJARD ajoute que la commune n'a pas la capacité de suivre face à l'ampleur du développement et quoi que la commune fasse, que le problème continuera à dépasser en envergure et en temps les potentielles solution. Exemple : la capacité de germination de l'ambroisie est d'au moins 7 ans.

### **Maintenance du stade :**

G.RIVASES soulève la problématique d'entretien et de maintenance des vestiaires du stade. Propreté, chaudière, etc... Et le manque de temps de l'employé municipal pour nettoyer après chaque manifestation.

Ingrid BONNETON explique qu'à son avis l'employé municipal peut de manière épisodique mais pas de manière régulière et qu'une convention existe avec l'USBA, mais que le club a actuellement moins besoin des locaux, et que le fonctionnement doit être revu avec l'association (questionnement sur les jeux de clés) et les autres utilisateurs.

G.BAJARD indique que ces équipement sont sous utilisés

### **Tonte sur une parcelle et sur le Chemin des Auches, risque incendie :**

Monsieur le Maire indique qu'il existe bien une obligation réglementaire de débroussaillage, qu'en premier lieu un contact doit être pris avec les personnes concernées, et qu'en deuxième lieu la CCVD mettra à disposition de la commune un salarié, pour aider à établir un plan de débroussaillage communal.

### **Vergers communal et jardins familiaux :**

F.GOLDIN indique que la prochaine fête des saisons se déroulera le 19 septembre avec un programme ludique et musical et qu'un bilan concernant les jardins est à prévoir avec les référents.

Le collectif de jardinier est en réflexion pour créer une association et qu'une réunion de travail est nécessaire sur l'établissement d'une convention d'ici fin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h43.